

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTÉRAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, JEUDI, 11 MARS, 1858.

No. 7

VI^e PARLEMENT CANADIEN.

1^{re} SESSION.

{ 5^{ème} séance, mercredi,
3 mars, 1858.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

[Suite de la séance de mercredi.]

M. Buchanan.—Monsieur le Président, lorsque j'entrai dans la Chambre j'épérais y rencontrer une opposition que tout membre indépendant aurait pu joindre ; mais je crois que les services qu'elle peut rendre au pays sont de peu de valeur. Par exemple, je dois m'opposer à son amendement, bien qu'à regret. Si l'opposition avait dit que le gouvernement eut tort de ne pas venir en aide au commerce pendant la dernière crise, et l'avait engagé à le faire au plus tôt, je l'aurais approuvée. Aujourd'hui, si je me range du côté du gouvernement, c'est parce qu'il a des principes communs avec l'opposition et que je le crois plus capable que cette dernière de les faire triompher ; le député d'Hastings-Sud, a parlé de l'imminence d'une banqueroute nationale. Qu'il me permette de lui dire que nous avons le droit d'être aussi fiers de notre situation financière que n'importe quel peuple du monde peut l'être de la sienne. Nos dangers sont dans l'avenir ; jusqu'à présent nous n'avons pas de difficultés sérieuses à vaincre. Le gouvernement est dans de meilleures conditions que le négociant le mieux établi du pays. (Écoutez, écoutez,) et je dois en conclure qu'il sait diriger ses affaires aussi bien que n'importe qui.

Il fut un temps où j'étais quelque peu prévenu contre l'Inspecteur Général, mais à présent, après les grands éloges qu'en a faits M. Francis Hincks et après avoir observé moi-même sa conduite, je dois dire que je n'ai qu'à le louer. Oui, j'en suis certain : nos finances sont sûres entre ses mains. Mais aucune prudence n'aurait pu empêcher la crise financière de l'automne dernière.

Mais je n'aime pas que le discours nous dise qu'en affaires commerciales, la prospérité d'un pays dépend plus ou moins de la condition des autres nations. En thèse générale cela peut être vrai ; mais il ne faudrait pas appliquer cet aphorisme à tous les cas.

A propos de la crise, je dirai que la charge soutenue par nos banques a été aussi furieuse et aussi glorieuse que celle de la cavalerie anglaise à Balaklava. Je ne m'attendais pas à l'amendement de l'opposition, après avoir lu dans le discours du trône cette phrase-ci : " Il n'y a pas de doute qu'on pourrait modifier et améliorer considérablement notre propre législation commerciale." Ces mots ne signifient-ils pas autant que l'amendement de l'opposition ? bien qu'on en dise, ils nous font espérer un changement dans nos lois et c'est ce que veulent les marchands de Montréal.

On aurait tort de croire que la théorie financière de l'inspecteur-général est contraire au désir de ces derniers ; car presque tous les articles importés dans le Canada sont frappés d'un droit *ad valorem*. Il faut en excepter le thé, le sucre et le café. S'il y a une classe d'articles qui doit être protégée, c'est assurément le thé, le sucre et le café ; mais le député de Montréal a eu tort de dire que les droits spécifiques variaient de 40 à 45 pour

cent ; tandis qu'ils sont à bien peu au-dessus de soixante pour cent. Les eaux-de-vie, le tabac, etc., sont frappés d'un droit de 45 pour cent.

L'honorable député nous a parlé du système américain. Il doit savoir que ce système a pour but de protéger l'industrie de ce pays. L'opposition, au contraire, professe des principes libres-échangistes. Ce fut une des grandes erreurs du gouvernement impérial de décourager l'industrie dans les Indes et de monopoliser le sel et l'opium. Naturellement, je ne veux pas excuser pour cela la révolte des cipahis. Le grand principe qui sert de base à la prospérité de l'empire britannique, est favorable au développement le plus étendu de l'industrie nationale. C'est celui que nous devrions adopter. En 1856, sur les onze millions de piastres de marchandises importées dans le Canada, il y avait six millions de repré-entés par des articles de fabrique et dont les trois quarts au moins auraient pu être créés par notre industrie. C'est ce que savait l'inspecteur-général. Aussi s'efforçait-il de protéger notre jeune industrie. Le pain en sucre n'est frappé que d'un droit de 14 chelins ; s'il avait à en payer vingt, nul doute qu'il ne se fondât parmi nous des fabriques qui pourraient le donner à meilleur compte qu'il ne se vend à présent. C'est ce qui a eu lieu pour l'industrie des articles en caoutchouc. Nous en importions autrefois pour quatre cent mille piastres, tandis qu'aujourd'hui nous en fabriquons nous-mêmes pour 200 000 louis dont 50,000 sont exportés en Angleterre.

M. Hogan.—L'honorable député d'Hamilton, qui vient de parler est le dernier que je puisse m'attendre à voir dans les rangs de l'opposition. Néanmoins, si cette dernière s'était déclarée en faveur d'un chemin de fer du sud, elle aurait obtenu l'adhésion de ce député. Il n'y a que quelques années qu'il était un des meilleurs disciples du député de Toronto, contre l'inspecteur-général. Aujourd'hui, les principes du député de Toronto ne sont pas changés ; mais ceux du représentant d'Hamilton le sont et pourquoi ?—à cause du grand chemin de fer du sud.

Avant d'aller plus loin, il faut que je dise deux ou trois mots sur le compte du Procureur-Général de l'Ouest. Nul plus que moi n'apprécie mieux ses divers talents, la promptitude de ses réparties et ses manières courtoises avec tous les membres de cette Chambre. Je n'ai pas non plus le moindre sentiment d'hostilité contre le Maître-Général des Postes, et encore moins contre le Receveur-Général. Aussi, ce que je vais dire ne s'applique-t-il qu'à leurs principes politiques. Avec les autres conservateurs, je me suis opposé à la première coalition dont le Procureur-Général faisait partie, parce qu'elle violait tous les principes d'honneur public et d'intégrité. Si ces messieurs canadiens-français qui sont assis de l'autre côté, venaient à nous tout-à-coup pour embrasser mon hon. ami qui représente aujourd'hui la ville de Toronto et dont ils répudient les principes avec tant de violence, ce serait un outrage au décorum. D'un autre côté, si le député de Toronto s'oubliait au point de fraterniser avec l'évêque Charbonnet et le père Bruyère, en mettant de côté les principes pour lesquels il combat et son devoir envers le pays, il n'y aurait qu'une seule voix parmi les gens honorables pour le condamner et pour le chasser de leur société. Eh ! bien, le Procureur-Général de l'Ouest, le chef de ce gouvernement, a dû se rendre coupable d'une pareille abnégation de principes, en entrant dans la coalition. Il a violé ses promesses et ses engagements envers son

parti et son pays. Il s'est rendu coupable d'une conduite aussi blâmable et aussi démoralisatrice que celle que je viens de supposer.

Je me rappelle fort bien qu'en 1854, lorsque mon Hon. ami de Cornwall, occupant alors le fauteuil du Président, se leva pour protester contre la tyrannie du gouvernement qui voulait dissoudre le parlement avant que la Chambre eût eu le temps de prendre les mesures qui auraient rendu cette dissolution constitutionnelle, le Procureur-Général actuel brilla parmi ceux qui se rangèrent de l'opinion du Président. Cet acte de courage lui valut le respect et l'admiration du public, ainsi que les suffrages de ses commettants. Mais après sa réélection, que fit-il ? une cabriole pour blanchir les tyrans dont il venait de dénoncer la tyrannie. [Écoutez.]

Je me rappelle aussi que l'Hon. ministre se prononçait alors en termes éloquentes contre le gaspillage du trésor par Monsieur Hincks et son gouvernement, qui passaient des contrats sans demander des devis et sans prendre de précautions contre la fraude, et qui, entr'autres choses, venaient de consacrer plus de 200,000 louis à la construction des quais dans le bas St. Laurent. Personne ne se fit alors une plus grande réputation par des dénonciations de ce genre ; mais après les élections, il se retourna vers ceux qu'il venait de condamner et les prenant par la main, il essaya de les faire absoudre par le pays. [Écoutez.] Je le répète : j'admire les talents de ce ministre ; mais je dis que sa conduite mérite la réprobation de tous les honnêtes gens.

Je vais donner un autre exemple qui fera voir quels sont les titres du procureur à la confiance et au respect du peuple. Lorsque le bill de la tenure seigneuriale fut mis sur le tapis parlementaire, ce député, plus capable que tout autre de s'attaquer à une pareille question, à cause des connaissances profondes qu'il a du droit constitutionnel, fit écrire dans les journaux de la Chambre une résolution d'après laquelle c'était un outrage envers le peuple et la constitution du pays de consacrer ainsi une somme indéfinie à la commutation de la tenure seigneuriale. Il fit de plus un discours admirable à l'appui de cette résolution ; mais après la formation du gouvernement de la coalition, lorsqu'un autre député, voulant venger les droits du peuple au sujet de cette même tenure, se leva pour présenter la même résolution, l'hon. procureur-général se condamna en votant contre sa propre résolution.

M. Mackenzie.—Honte ! Honte !

M. Hogan.—Le pays eut aussi confiance en lui à cause de la franchise avec laquelle il avait condamné les tripotages relatifs aux affaires du Grand-Tronc. Avec une éloquence que j'admire comme tout le monde, il nous dit alors que monsieur Hincks et son gouvernement étaient plongés jusqu'aux lèvres dans la corruption, et que cette entreprise du Grand-Tronc n'était qu'une fraude gigantesque. Eh ! bien, à sa rentrée dans le parlement, il n'eut rien de plus pressé que de s'embarquer dans la même galère politique avec les Roberts-Macaires qu'il venait de dénoncer (écoutez, écoutez).

M. Ferris.—Non ! Non, monsieur !

M. Hogan.—L'honorable député de Brome me dit : " Non, monsieur." Sa logique est à-peu-près aussi bonne que son langage. Il croit se faire une grande réputation en donnant son appui au procureur-général de l'ouest, et je crois même pouvoir dire qu'il lui donna son vote sans rougir (rires) dans trois des circonstances que je viens de nommer ; mais il lui refusa cet appui lorsqu'il s'agit d'envoyer au gouverneur-général une adresse abjecte à laquelle il eut le bon sens de s'opposer.

M. S. Smith.—Que fit en cette occurrence le député de Toronto ?

M. Hogan.—Le député de Toronto peut très-bien défendre sa conduite, [écoutez !] mais je dois au député de Brome la justice de dire qu'en cette circonstance, sa rougeur ne lui permit pas de rester dans la Chambre et qu'il disparut afin de n'avoir pas à voter.

Si le dernier ministère de la coalition ne méritait aucune confiance et était digne de la sentence que vient de prononcer contre lui le peuple du Haut-Canada, je ne crains pas de dire que la seconde coalition est encore pire que la première et que nous devons la détester. [Applaudissements.] Avec la per-

mission de la Chambre, je citerai quelques lignes d'un auteur qui passe, à juste titre, pour une autorité :

"Avant de confier à des hommes les grands emplois de l'état, on devrait considérer, dit Edmund Burke, si par leur conduite ils ont acquis de tels titres à la confiance du peuple que c'est pour ainsi dire une garantie en faveur du bon usage qu'ils feront de leur pouvoir. Cette garantie est à-peu-près certaine lorsque par ses actions en général, un homme a prouvé qu'il s'est proposé principalement d'obtenir l'affection, l'estime et la confiance de ses concitoyens, et lorsqu'il n'a dû aucun de ses succès dans la carrière politique à un mépris de parti-pris ou à une indifférence occasionnelle envers l'opinion publique. Cet homme qui, avant d'arriver au pouvoir n'a pas d'amis ou qui, pour y parvenir, est obligé de déserters ses amis [une voix : Sydney Smith, par exemple ;] ou enfin qui descend du pouvoir sans obtenir la sympathie de personne ; celui qui n'exerce pas la moindre influence dans une partie quelconque du pays ou sur aucune classe respectable de la communauté et dont toute l'importance a commencé avec ses fonctions et doit à coup sûr finir avec elles,—cet homme-là n'aurait jamais dû être souffert par un puissant parlement dans une de ces situations qui donnent le contrôle des affaires ; parce qu'un tel homme n'a aucun motif de défendre les intérêts du peuple. Ces factions, ces cliques d'hommes qui ne sont liés entr'eux par aucun principe public et qui, ne s'étant réunis que pour vendre au plus haut enchérisseur leur iniquité commune, sont odieux à tout le monde, ne devraient pas être soufferts au timon des affaires, parce qu'ils n'ont rien de commun avec les sentiments et les opinions du peuple." [Applaudissements.]

Eh ! bien, monsieur, cette confiance publique dont il est question dans ce passage, ne s'acquiert pas facilement. Il faut pour l'obtenir prendre en main la défense des intérêts du peuple et sympathiser avec ses sentiments ; il faut savoir sacrifier son temps, sa peine et ses talents pour lui plaire.

Si l'on applique ce principe au Receveur-Général, on cherchera en vain les sentiments qu'il peut avoir de commun avec le peuple. Pendant les dernières élections, on s'est occupé grandement d'un grand nombre de questions importantes, entr'autres de celle qui a rapport à la représentation basée sur la population, question d'une si grande portée que si elle n'est pas réglée bientôt d'une manière ou d'une autre, elle peut mettre en danger l'union des deux Canadas. Mais quelle population représente le Receveur-Général ; avec qui sympathise-t-il, à l'exception de MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts ? (Écoutez ?) Nous avons encore à régler la question des écoles ; mais l'hon. ministre a-t-il le moindre intérêt pour une autre école que celle de MM. Peto, Brassey, Jackson et Cie. ? (Rires.) De plus, on se demande, de côté et d'autre, si les dépenses extraordinaires faites par le gouvernement ne s'arrêteront jamais, et si la Province continuera à s'endetter dans d'énormes proportions pour construire un réseau de voies ferrées. Déjà les champs de nos cultivateurs sont hypothéqués en faveur des capitalistes anglais pour une somme de dix millions ; mais que fait tout cela au Receveur-Général, pourvu que les affaires de MM. Brassey, Peto, Betts et Jackson soient dans une condition florissante ?

Je pourrais en dire autant du Maître-Général des Postes. Toute son économie politique consiste à demander à la Province de l'argent pour acheter des béquilles à une voie ferrée sur le point de passer le lac du Riz. Je demanderai, après avoir prié la Chambre de se rappeler le magnifique passage dont je viens de lui faire la lecture, quelle confiance peut inspirer au pays un cabinet dont un ministre ne représente personne et dont un autre membre représente une mauvaise voie ferrée ? Si l'on a le moindre égard pour l'expression de l'opinion politique des Haut-Canadiens, ne doit-on pas considérer comme un outrage envers la constitution et le pays, la nomination de ces deux messieurs aux grandes places qu'ils occupent ?

L'Hon. député d'Hamilton a dit qu'il est dangereux de faire des lois pour une seule classe et de mettre, par exemple, les Bas-Canadiens en hostilité avec le reste de la Province. A mon tour, je lui demanderai s'il est juste de constituer un cabinet dont le principal but est de tout sacrifier au Grand-Tronc ou à une autre voie ferrée du même genre et dont l'existence a été condamnée par la majorité du Haut-Canada ?

Quant à la question de la représentation basée sur la population, j'avoue que j'aurais préféré qu'elle nous fût présentée sous une autre forme ; mais il a fallu se résoudre à l'amener sous forme d'amendement, afin d'empêcher des députés de l'école de celui de Brome de faire de grandes professions de foi en sa faveur et puis, lorsqu'elle nous serait présentée sous forme de motion, de la tuer, ainsi qu'il le fit l'an dernier, en demandant la question préalable. Aujourd'hui, la question est posée franchement à ceux qui se sont déclarés les avocats de la réforme électorale et ils ont à répondre sans ambages, s'ils étaient sincères ou si leurs doctrines étaient fallacieuses.

J'ai l'honneur de représenter un des plus grands comtés du Haut-Canada, et je ne puis pas admettre que, lorsque les immigrants auront l'intention de venir s'y établir, ils auront à se résoudre de ne pas se voir représentés dans le Parlement sur le même pied que les habitants d'autres comtés moins importants. Il n'en est pas ainsi aux Etats-Unis où le nouveau colon des jeunes Etats de l'Ouest a ses intérêts défendus dans la Législature au même degré que l'habitant des plus vieux Etats de l'Est.

Loin de moi la pensée de blesser même légèrement les sentiments des Bas-Canadiens. J'ai vécu parmi eux et j'ai pu voir qu'il n'existe pas de peuple plus courtois, plus hospitalier, plus imable, plus télorant et plus civilisé. Mais enfin, que les députés bas-canadiens mettent, un instant, de côté leurs préjugés politiques, et ils reconnaîtront que, grâce à l'abus électoral que veulent réformer les partisans de la représentation basée sur la population, les députés du Bas-Canada, qui est moins peuplé que le Haut-Canada, nous forcent à garder des ministres haut-canadiens dont le Haut-Canada ne veut pas. En un mot, c'est le Bas-Canada qui fait la loi au Haut-Canada et ce état de choses peut se prolonger encore un an, deux ans et plus longtemps peut-être.

De tous côtés, nous recevons des lettres de nos commettants qui nous demandent si nous songeons à tenir nos promesses et nous sommes obligés de leur répondre que, bien que la majorité haut-canadienne soit évidemment prête à faire rendre justice au Haut-Canada, elle ne le peut pas, par suite du mauvais vouloir des Bas-Canadiens.

Je ne prétends pas être entièrement en faveur du système de la double majorité ; mais d'un autre côté, le peuple du Haut-Canada, fier de ses droits, ne eut pas consentir longtemps à être gouverné despotiquement par les Bas-Canadiens. Il peut se faire que nous soyons très-satisfaits du Commissaire des terres et que le Procureur-Général de l'Est remplisse ses fonctions à la satisfaction des Bas-Canadiens ; mais il n'y a pas à douter que le Haut-Canada ne soit défavorable à son propre Procureur-Général et aux autres ministres qu'on lui a donnés. C'est déjà assez humiliant d'être gouverné par des hommes que le peuple a condamnés ; mais c'est bien plus humiliant encore de se trouver sous la Cérule d'hommes qui ne s'obstinent à rester en place que pour conserver leurs émoluments. Que diront nos électeurs lorsqu'ils apprendront qu'ils sont gouvernés par des hommes qui se sont vantés de pouvoir acheter les représentants du peuple ? (Ecoutez !)

Le Proc. Gén. Macdonald — je me lève pour poser une question d'ordre. L'hon. député donne à entendre, si je ne me trompe pas, qu'il y a ici des députés qui ont été achetés. Aurait-il la complaisance de les nommer ?

Le Président. — L'hon. député a eu tort de parler comme il l'a fait.

M. Hogan. — je parlais d'après un journal qui passe ici pour être l'organe du ministère et qui a publié à ce sujet un article assez remarquable. Les conséquences de cette dépravation se feront sentir longtemps après que le Procureur-Général aura abandonné son poste et que les hommes qui l'entourent auront cessé de siéger dans cette enceinte. (Applaudissements.)

Nous avons reçu ces jours derniers plusieurs lettres d'agréables retardataires qui nous demandent les premiers numéros du *Journal des Débats*. Cette semaine même nous serons en mesure de faire droit à leurs demandes.

C'est par erreur que notre No. 6 d'hier portait, en tête du rapport des débats, la date de la 4e séance, (celle de mardi.) En effet, le No. précédent (5) renfermait déjà le commencement des débats de la 5e séance, (mercredi 3 mars.)

LES JENKINS.

SCENES DE LA VIE AMERICAINE.

(Voir les Nos. 1, 2, 3 et 6.)

Samuel Jenkins reçut son fils dans le parloir qui était tapissé avec un luxe inconnu en France. Notre belle patrie se sert du tapis comme du thé, — les jours de gala : ce sont deux objets de luxe qu'on ne permet qu'aux malades ou aux grands seigneurs. Le vieil Américain n'était ni l'un ni l'autre, mais il aimait le confortable. Quand George-Washington entra, son père lui dit.

—Quoi de nouveau George ?

—Le cochon salé est à trois cents la livre.

—Bien. Il vaut six cents à New-York. Achetez en cent mille livres, et expédiez-les sur-le-champ à la maison Wright et Cie.

—Le sucre d'érable vaut dix cents la livre.

—Attendez qu'il baisse, et vous achèterez. Est-ce tout ?

—C'est tout.

—Bien. George Washington, j'ai une nouvelle à vous annoncer.

—Ma sœur est mariée ?

—Plût à Dieu. Mais la sotte restera fille, je crois. Le propriétaire de Scioto-Town arrive aujourd'hui même.

—Le propriétaire !

—Oui, ce Français qui avait acheté la forêt sur laquelle vous et moi nous avons bâti notre maison et la plus grande partie de notre fortune.

—Eh bien ! il faut le jeter à l'eau.

—J'y pensais ; mais vous ne voulez pas sans doute vous charger de cette besogne ?

—Pourquoi non, mon père ? Je me chargerai toujours avec plaisir de toute besogne qui peut contribuer à la sécurité de la maison de Samuel Jenkins et fils.

—C'est bien dit, mais il faut prendre des précautions. Malheureusement personne n'est plus intéressé que nous à faire disparaître le Français ; le tiers de la ville nous appartient, et s'il réclame son bien, nous paierons à nous seuls la plus forte part de l'indemnité.

—Nous ne paierons rien, mon père. Assemblez un meeting, annoncez que le Français veut déposséder tous les habitants de Scioto. Amenez le *Scioto-Herald*, le *Scioto-Pioneer*, le *Morning-Enquirer*, tous les journaux dont vous disposez, et quand l'indignation publique sera au comble contre l'étranger, quand la mine sera bien chargée, mettez-y le feu. Ce sera un déchaînement général. S'il n'est pas pendu, il craindra de l'être, et fuira jusqu'en France. De toute façon nous en serons délivrés.

—Peut-être, George Washington ; mais tu peux te tromper dans tes calculs. J'ai vu ce jeune homme de près, et je le crois de force à résister. Nous n'avons pas affaire au premier venu.

—Tant mieux. Le succès n'est que plus assuré. Le croyez-vous homme à se battre ?

—Que sais-je ? les Français ont la tête chaude, surtout en pays étranger. Est-ce que tu voudrais l'appeler en duel ?

—Moi, mon père ! Point du tout. A quoi bon livrer au hasard ce que la prudence peut assurer ? Nous connaissez mes deux témoins ?

—Tes deux domestiques ?

—Oui, Jack et Patrick. Pour un dollar par tête, ces drôles prêtent serment et jurent tout ce qu'il me plaît de leur demander.

—Peste ! voilà de précieux coquins !

—N'est-ce pas ? Supposez maintenant que je rencontre votre Français dans la rue... A propos, quel est son nom ?

—Bussy.

—Où est-il logé ?

—A l'hôtel Bennett.

—Bien. Supposez que je le rencontre, — cela se voit tous les jours, — que je lui parle, et qu'il me réponde d'une façon dont je me trouve choqué ; tout cela est possible. Supposez encore que, dans un moment de colère, je lui tire à bout portant dans la tête deux ou trois coups de revolver... Jack et Patrick témoigneront

au besoin qu'il a tiré le premier. N'est-ce pas admirablement combiné ?

—Admirablement ; mais croyez-moi, George-Washington, défez vous des moyens violents. Ce Bussy est peut-être armé. Si vous ne le tuez pas du premier coup, il vous tuera, et le témoignage de Jack et de Patrick dans ce cas ne peut vous servir de rien.

—Soyez sans crainte, cher père. Je tue les hirondelles au vol avec mon revolver ; à trois pas je ne manquerai pas mon ennemi.

—Que la bénédiction de Jehovah soit sur vous et sur vos armes, mon cher fils !

Pendant cette conversation, Bussy s'était établi à l'hôtel Bennett, et tout d'abord prenait langue avant d'annoncer ses projets. Il alla consulter un avocat auquel, avant toutes choses, il promit mille dollars, et cinq mille dans le cas où on lui rendrait sa propriété ; il exposa son affaire. Pendant qu'il parlait, l'avocat faisait ses réflexions.—Voilà une belle cause, pensait-il, et qui peut faire ma réputation et ma fortune ; malheureusement j'aurai contre moi toute la ville, et je vais devenir horriblement impopulaire. A toutes les élections, je serai rejeté. On dira : C'est ce Mason, l'avocat du Français, celui qui a voulu dépouiller ses concitoyens. Mon avenir politique est perdu. Je n'entrerai ni dans la législature de l'Etat ni dans le Congrès. La patrie sera privée à jamais de mes services. De plus, je me fais de puissants ennemis, entre autres ce Samuel Jenkins, cet hypocrite coquin qui dispose de tout à Scioto-Town. Il dépensera cent mille dollars, s'il le faut, pour me ruiner. J'ai femme et enfants. Il faut vivre. Ma foi, au diable le Français et ses réclamations inopportunes ! qu'il prenne un autre avocat. Je n'en lave les mains comme Pilate... D'un autre côté, mille dollars, c'est une belle somme. C'est le prix d'un an de travail. Après tout, je ne m'engage pas à gagner son procès, mais à le plaider. Que je le plaide bien ou mal, peu importe, les mille dollars sont à moi... Oui, mais je me connais : je suis naturellement éloquent, je m'oublie, j'aurai des distractions, j'attendrirai les juges, et j'aurai Samuel Jenkins et toute la ville de Scioto sur les bras pendant le reste de ma vie. Voyons, n'y a-t-il pas moyen de ne perdre ni les mille dollars, ni la popularité, ni l'amitié de Samuel Jenkins ?... J'y suis. Eh ! eh ! manger à deux râteliers, c'est le moyen d'être bien nourri.

Par suite de ses réflexions, maître Mason assura Bussy que sa cause était imperdable, qu'il n'obtiendrait pas à la vérité la restitution de sa forêt, puisqu'elle était devenue le sol même de la ville, mais qu'il se faisait fort d'obtenir une indemnité de plus de cinq cent mille dollars.—Ayez confiance en moi, dit-il en terminant, je vous garantis le gain de votre procès.

Bussy le remercia et sortit. Maître Mason courut aussitôt chez le redoublé Samuel Jenkins et lui offrit ses services. Celui-ci loua son zèle, le remercia de sa trahison et le pria d'entretenir Bussy dans son erreur et de l'emmener pendant quelques jours à la campagne, pour donner à ses adversaires le temps de soulever contre lui le peuple de la ville. L'avocat y consentit, invita Bussy à chasser le daim avec lui, et tous deux partirent le soir même.

Le lendemain le *Scioto Herald* contenait l'annonce suivante :
 « *Perversité inouïe ! Impudents mensonges d'un Français ! Faux titres de propriété de Scioto-Town ! !* »

« Tous les jours, les plus infâmes scélérats de l'Europe viennent chercher un asile dans notre belle et généreuse patrie. Ils apportent avec eux la contagion pestilentielle des pays où règne le despotisme. L'un de ces misérables, un Français du nom de Bussy, s'est présenté hier chez M. Mason, avocat, et a produit de prétendus titres de propriété d'après lesquels le sol même sur lequel Scioto-Town est construit aurait été, dit-il, vendu à son père. Ce faussaire impudent n'a pas osé de contrefaire le sceau sacré du gouvernement fédéral. Nous espérons que tous les bons citoyens s'uniront pour chasser honteusement, comme il le mérite, ce misérable, opprobre de la France et de la libre Amérique. Faut-il le fouetter, ou le pendre, ou le rouler tout nu dans le goudron ? C'est ce que la sagesse des citoyens décidera. »

Cet article, rédigé par le vieux Samuel, fut répété avec des commentaires encore plus violents par tous les autres journaux.

Ce fut un déchaînement universel. La plupart des habitants de Scioto se souciaient très-peu de la légitimité de leurs titres. Aux Etats-Unis, tout possesseur, quelle que soit l'origine de la possession, se regarde comme le véritable propriétaire. Ce principe, utile dans les premiers temps de la colonisation et dans les territoires mal peuplés, est d'une application fort dangereuse dans les Etats riches et cultivés, comme l'Ohio. Les citoyens de Scioto regardaient Bussy, quel que fût son titre, comme un spoliateur. Samuel Jenkins profita de l'indignation publique pour convoquer un *meeting* sur l'esplanade qui domine Scioto-Town. Cette ville si nouvelle est dans une situation admirable. Adossée à un demi-cercle de collines boisées, au bas desquelles coule le *Red River*, elle s'étend d'abord dans la plaine que traverse le Scioto et s'élève en amphithéâtre au delà du *Red River*. Un pont jeté sur ce ruisseau unit la ville basse à la ville haute. Hors de la ville, et dominant l'embouchure du *Red River* et du Scioto, s'élève un plateau assez étendu d'où l'on aperçoit toute la ville et une partie de la vallée du Scioto : c'est là que les miliciens font l'exercice à feu : c'est aussi le lieu où se tiennent les assemblées populaires.

(A continuer.)

Nous devons prévenir ceux de nos abonnés auxquels nous avons envoyé les premiers numéros du *Journal des Débats*, (à leurs demandes et comme spécimens, bien qu'ils n'eussent pas versé le montant de leurs souscriptions,) qu'à partir du No. 10, nous n'adresserons notre feuille qu'à ceux qui auront payé au moins une piastre d'avance.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du *Journal des Débats* se vend quatre sous.

On s'abonne à Toronto, au bureau de la rédaction, 35, rue Yonge, (cinq portes avant d'arriver au coin de la rue du Front ;) — à Montréal, en s'adressant à M. J. B. Marcoux, agent général du *Journal des Débats*, ou chez M. J. B. Rolland, libraire, rue St. Vincent ; — à Sorel, chez M. Dunbar Mondor, négociant ; — à Trois-Rivières, chez M. Théophile Larue, libraire, — et à Québec, chez notre agent du district de Québec, M. V. Tremblay, rue Buade, No. 2, en face du bureau de poste et dans la maison même où se trouve le bureau de l'Hon. Lemieux. On peut s'abonner aussi dans la même ville chez les libraires, MM. J. et O. Crémazie, rue de la Fabrique ; M. Léon Rochette, 24½ rue et faubourg St. Jean, et M. François Fournier, 69 rue St. Joseph, Saint-Roch.

Les personnes dont les noms suivent ont eu la complaisance de se charger de recevoir aussi les abonnements au *Journal des Débats* : *Cité des Outaouais*, M. J. E. C. Trottier de Beaubien, M. D.—*Côteau du Lac*, [Soulages], M. Louis Adam, P. M.—*Sainte Martine*, [Chateauguay], M. A. M. Gagnier.—*Tannery West* (Hochelaga), M. F. X. Héty.—*Sault au Récollet* (Hochelaga), M. C. J. Poitvin, M. D.—*St. Anne*, [Jacques Cartier], M. Julien Tremblay.—*Saint-Jean* [comté de St. Jean], Félix Marchand, *ter.*—*Boucherville*, [Chambly], M. L. Normandin.—*St. Bruno*, (Chambly), M. A. P. Paré.—*Varenes*, (Verchères) M. J. de Martigny.—*Belœil*, (Verchères), M. Joseph R. Brillan.—*Saint Hyacinthe*, M. George Leclère, M. D.—*St. Damase*, (St. Hyacinthe), M. J. Lapalme.—*St. Dominique*, (Bagot), M. F. X. Dupont.—*St. Athanase*, (Iberville), M. J. Regnier, P. M.—*Nicolet*, M. F. X. Chillas, P. M.—*Somers*, (Mégantic), M. H. Jutras.—*St. Liguori*, [Montcalm], M. C. F. Renaud.—*Berthier en haut*, M. G. F. G. Coutu, P. M.—*St. Cuthbert*, [Berthier], Jos. Chénover, N. P.—*Industrie*, [Joliette], M. B. H. Leprohen.—*Kildare*, [Joliette], M. Dieudonné Maigré.—*Rivière du Loup*, [Maskinongé], M. L. J. Bourret.—*St. Leon*, [idem], M. F. C. Rivard.—*Yamachiche*, [St. Maurice], M. E. Lacerte.—*St. Foye*, [Québec], M. Jos. Roy, P. M.—*L'Islet*, M. Thomas Breen, assistant P. M.

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.